

Si le vote des articles concernant l'abolition de la censure devait être acclamé sur bien des bancs, pour Lamort il constituait comme une espèce de couronnement de sa profession d'imprimeur.

Et dire que nos braves quarante-huitards s'étaient enorgueillis de l'abolition de textes que certains pays retombés aux mains de la réaction, seraient aujourd'hui heureux d'avoir encore à leur disposition afin de pouvoir s'y référer.*)

Comme il fallait s'y attendre, le nom de Lamort figura également en bas de l'« Interpellation » que 52 des 74 députés adressèrent le trois juin 1848 au gouvernement et cela notamment dans le but de voir « confier l'administration ecclésiastique à un chef d'origine luxembourgeoise nommé définitivement. » (44)

Depuis la création de la Chambre de Commerce en 1841, et jusqu'en 1857, Jacques Lamort en fut un des membres et, pendant un certain temps, un des vice-présidents les plus écoutés.

Dans les années 50, donc vers la fin de la vie de Jacques Lamort, son nom réapparaît dans le monde des journaux : il figure parmi les commanditaires de « La Quotidienne Luxembourgeoise », (1853—1856) journal d'information dirigé par le comte de PRESSAC et imprimé d'abord chez Behrens fils, puis chez A. P. Jullien. Comme nous l'avons déjà relevé (Fasc. II, p. 442) c'était ce même groupe de personnes « de qualité » entourant de Préssac, qui faisait tourner les tables à l'Hôtel de Luxembourg.

En ordre général Lamort était un homme aux goûts austères. Et si nous puisons dans la chronique le fait qu'il ne mettait jamais les pieds dans le salon d'une de ses brus « parce que le bois des meubles était légèrement ornementé » — c'est pour mieux l'apparenter à ces hommes d'affaires d'Amérique qui, à la même époque et par ailleurs plus que puritains, savaient fort bien allier leur conception sévère de l'existence au souci de faire fortune.

Il n'en reste pas moins vrai que quand Jacques Lamort mourut en sa demeure de la place d'Armes, le 31. 10. 1856, il était paré d'une renommée d'homme de bien solidement établie.

Déjà le 24. 12. 1829 il avait perdu sa femme qui, après avoir mis au monde une fille morte en bas âge, lui laissa quatre fils, tous nés à Luxembourg.

L'aîné, VICTOR-EUGENE, né le 15. 7. 1815, mourut déjà le 2. 1. 1841. Son nom figure en trois endroits au palmarès de l'Athénée du 21. 8. 1828.

*) Que dire par exemple de ce passage de l'article 10 de l'Instruction générale pour les censeurs, appartenant à l'arrêté r.-g.-d. du 22. 11. 1847 : « Ils examineront avec un soin particulier. . . les ouvrages spécialement destinés au peuple et à la jeunesse. Par contre la liberté de la presse sera le moins restreinte quand il s'agit d'ouvrages de doctrine et de science proprement dits, principalement de ceux qui sont rédigés de manière à n'être compris que par les savants ou les hommes instruits, et de ceux qui ne quittent pas le terrain des recherches scientifiques et des dissertations paisibles ? »